



# CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2011

SAINT-MARTIN-DE-NIGELLES

## PROCES VERBAL

Le 19 octobre 2011, le dix-neuf octobre, à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Roger BOYER, Maire.

**Présents :** M. Roger BOYER, Mme Reine DROUET, Mme Catherine DUSSER, M. Jacques ELIAS, M. Patrick GALLAIS, Mme Maria GASCHET, Mme Pascale GERMAIN, M. Eric HAYES, M. Michel MOLIERE, M. Thierry SEGALA et Mme Nicole TALLET

**Absents excusés :** M. Christian DROUET donne pouvoir à Mme Reine DROUET  
M. Jacques DUGUE donne pouvoir à Mme Pascale GERMAIN

Le quorum étant atteint M. le Maire déclare la séance ouverte à 20 H 45.

### I ó Désignation du secrétaire de séance :

Mme Catherine DUSSER est désignée comme secrétaire de séance.

### II ó Procès verbal de la séance du 26 août 2011

Il n'y a aucune observation, le compte rendu est adopté et signé. La fiche des délibérations de la séance du 26 août 2011 est signée.

### III ó Décisions prises en matière d'urbanisme

Mme Pascale Germain rend compte des dossiers depuis le 26 août 2011.

	Déposés	Accordés/délivrés	Refusés/irrecevable/ sans suite	En attente
<b>PC</b>	3	3	2	2
<b>DT/DP</b>	11	8		4
<b>CU</b>	1		1	1
<b>DIA</b>	3	3		

M. le Maire rappelle la procédure mise en place pour la préparation des réunions du Conseil municipal : Les conseillers municipaux ont reçu tous les documents nécessaires à leur information et se sont réunis en commission générale en mairie lundi 17 octobre 2011 de 20h30 à 23H45 afin d'examiner et d'échanger sur tous les points de l'ordre du jour du Conseil municipal de ce jour.

#### **1. ARTICLE L.2122 -22 DU CGCT : DELEGATIONS AU MAIRE**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que suivant l'article L. 2122-22 du CGCT, le Conseil municipal lui a donné délégations en date du 16 mars 2008 et du 25 mai 2009, pour la durée du mandat. C'est dans ce cadre qu'il rend compte des points suivants :

##### **1.1 Marchés de travaux**

Depuis le 26 août 2011, les marchés de travaux suivants ont été passés :

- Ent. CITEOS retenue pour le remplacement du candélabre de la rue Jean Moulin pour un montant de 2 800 € HT soit 3 348,80 € TTC ;

- Ent. DHENIN retenue pour réaliser les travaux de mise en souterrain du réseau Télécom et éclairage public dans la voie des Ruelles pour un montant de 3 741 € HT soit 4 474,24 € TTC ;
- Ent. LE BERRE retenue pour réaliser la réfection de murs en brique de part et d'autre du bâtiment de la mairie pour un montant de 3 603,56 € HT soit 4 309,85 € TTC

Depuis le début de l'année, les marchés à procédure adaptée suivants ont été attribués :

- SMABTP : contrat dommages-ouvrages dans le cadre de la réalisation de l'extension du groupe scolaire et la construction d'une salle multi-activités pour un montant de 12 798,61 € HT soit 15 307,14 € TTC ;
- A CIEL OUVERT : mission de maîtrise d'œuvre paysagère pour la valorisation urbaine et paysagère du domaine communal pour un montant de 39 600 € HT soit 47 361,60 € TTC ;
- GINGER CEBTP : mission complémentaire : étude géotechnique (G0-G11-G12) dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration pour un montant de 2 940 € H.T. soit 3 516,24 € TTC ;
- G2C : étude diagnostique réseaux dans le cadre de la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration pour un montant 47 775 € HT soit 57 138,90 € TTC.

Les membres du Conseil municipal prennent acte de ces informations.

## 2. DEMANDE DE PRET A COURT TERME

Mme Maria Gaschet rend compte du travail de la commission finances du 13 octobre 2011, où il a été débattu sur la nécessité d'effectuer un prêt relais à court terme afin d'avancer d'une part, la TVA afférente aux travaux de construction de l'extension du groupe scolaire et d'autre part, les subventions qui ne seront versées qu'en fin d'année 2012. A l'unanimité, les membres de la commission finances adhèrent au projet de prêt relais.

Compte tenu de la conjoncture, les établissements bancaires ne prêtent que des montants à minima.

Aussi, dans un premier temps, la commune contractera un prêt relais auprès du Crédit Agricole selon les modalités suivantes :

Montant : 550 000 €

Echéances : trimestrielles d'un montant fixe de 2 970 €

Taux : 2.16 %

Durée : 1 an

En l'absence d'observation et de questions en complément de celles abordées en commission générale,

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des présents** (13 voix pour) **AUTORISE** M. le Maire à réaliser auprès du Crédit Agricole, un prêt relais dont les caractéristiques sont présentées ci-dessus et **DE SIGNER** seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

## 3. DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU DU BASSIN SEINE-NORMANDIE

Mme Maria Gaschet signale qu'il est possible de demander une subvention à l'Agence de l'Eau du Bassin Seine-Normandie afin de financer l'étude diagnostique du Réseau d'assainissement sur le domaine communal. Cette étude permettra à la maîtrise d'œuvre de la construction de la nouvelle station d'épuration de poursuivre sa mission.

La subvention pouvant être octroyée est de 50 % du montant HT. Le plan de financement est le suivant :

	Montant HT	Montant TTC
Etude G2C	47 775 €	57 138,90 €
Subvention AESN de 50 %	23 888 €	
Autofinancement		<b>33 250,90 €</b>

En l'absence d'observation et de questions en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** (13 voix pour) **AUTORISE** M. le Maire a demandé une subvention à l'Agence de l'Eau du Bassin Seine-Normandie afin de financer l'étude diagnostique du Réseau d'assainissement sur le domaine communal à hauteur de 23 888 €.

#### **4. REFORME DE LA FISCALITE DE L'URBANISME**

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme. Cette réforme vise à clarifier le droit actuel.

Elle repose sur un nouveau dispositif composé de deux taxes complémentaires, la taxe d'aménagement (TA) et le versement pour sous-densité (VSD), appelées à se substituer à la taxe locale d'équipement (TLE) et à d'autres prélèvements dont cinq concernent le département. Les délibérations devront être prises avant le 30 novembre 2011.

La TA remplacera donc la TLE pour les autorisations de construire déposées à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Elle est plus simple que la TLE car elle repose sur une assiette plus facile à définir (la SHOB et la SHON disparaissent au profit des surfaces de plancher closes et couvertes de la construction calculées au nu intérieur des façades avec un niveau de plafond de plus de 1,80 m) et sur une valeur forfaitaire de 660 €/m<sup>2</sup> quelle que soit la destination de la construction (fin des neuf catégories de la TLE).

De nouvelles occupations du sol seront taxées comme les éoliennes, photovoltaïque au sol, piscine, aires de stationnement de caravanes et d'habitations légères de loisir, etc.

Des exonérations de plein droit sont prévues comme par exemple :

- Les logements locatifs publics financés en Plai (Prêt Locatif d'Intégration Aidé) ;
- Les bâtiments nécessaires à l'exploitation agricole.

Le taux peut être compris entre 1 et 5 %. Le taux de la TLE voté le 1<sup>er</sup> juillet 2010 est de 4 %.

De nombreux autres paramètres entre également en jeu qui méritent d'être étudiés avant toute prise de décision.

L'adjointe aux finances et une secrétaire administrative ont pu bénéficier d'une formation concernant cette réforme le vendredi 14 octobre. Aussi, compte tenu des nombreux changements, il apparaît important de prendre le temps de la réflexion pour choisir un nouveau taux.

Ce vote sera donc reporté à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

#### **5. CONVENTION PARTICULIERE DE MAITRISE D'OUVRAGE ET D'ENTRETIEN AVEC LE CONSEIL GENERAL**

*Un exemplaire de la présente convention a été remise à chacun des conseillers lors de la commission générale du 17 octobre 2011.*

Mme Pascale Germain signale aux membres du Conseil qu'il est indispensable de signer une convention avec le Conseil Général de maîtrise d'ouvrage et d'entretien relative aux travaux de mise en place de bordures et de caniveaux réalisés sur la route départementale 101<sup>3</sup> (rue des Tilleuls) afin de percevoir une subvention au titre du FDAIC 2011. Cette convention a pour objet de clarifier les rôles et responsabilités du Département et de la Commune lorsque sont entrepris des travaux sur les routes départementales en agglomération. Elle a également pour but de préciser, entre autres, les modalités de financement et de responsabilité.

Elle prendra fin à compter de la plus éloignée des deux dates suivantes :

- la réception des travaux
- la perception de subventions du Département par la Commune.

En l'absence d'observation et de questions en complément de celles abordées en commission générale,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** (13 voix pour) **AUTORISE**

M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Général de maîtrise d'ouvrage et d'entretien relative aux travaux réalisés sur la route départementale 101<sup>3</sup> telle que décrite ci-dessus.

#### **6. CONTRATS AVEC L'ASFEDEL**

##### **6.1 Création d'un Contrat CUI-CAE au service scolaire**

Mme Catherine Dusser informe l'assemblée qu'afin de remplacer un agent déplacé au service administratif, nous sommes contraints de pourvoir à son remplacement au service scolaire.

Aussi, il est proposé de créer un emploi en Contrat d'Aide à l'Emploi (C.A.E - C.U.I.) au service scolaire à temps partiel annualisé de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 24 mois. Un renouvellement sera effectué tous les 6 mois.

En l'absence d'observations et de questions en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** (13 voix pour) **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de mise à disposition dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion CUI - CAE annualisés avec l'ASFEDEL de 20 heures hebdomadaires pour une durée de vingt-quatre mois et à exécuter toutes formalités liées à ce dossier.

## **6.2 Modification de l'avenant d'un contrat C.A.E**

Mme Catherine Dusser informe l'assemblée que lors du conseil Municipal du 26 août dernier, M. le Maire a été autorisé à signer le renouvellement d'un contrat CAE - CUI annualisé avec l'ASFEDDEL de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 6 mois.

Pour les besoins du service, cet agent est déplacé du service scolaire au service administratif. D'autre part, il est nécessaire d'augmenter l'enveloppe horaire actuellement de 20 heures et de la passer à 35 heures hebdomadaires. La différence du montant est inscrite sur le budget 2011.

En l'absence d'observations et de questions en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** (13 voix pour) **AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant de la convention de mise à disposition dans le cadre des Contrats Uniques d'Insertion CUI - CAE annualisés avec l'ASFEDDEL comportant une modification de l'enveloppe horaire actuellement de 20 heures hebdomadaires pour la passer à 35 heures hebdomadaires et à exécuter toutes formalités liées à ce dossier.

## **7. CONVENTION POUR BRANCHEMENT ELECTRIQUE DANS LE CADRE L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES 28**

*Tous les conseillers ont eu une copie de la convention avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir lors de la commission générale du 17 octobre 2011.*

M. Michel Molière présente aux membres du Conseil municipal, la convention pour branchement électrique dans le cadre de l'extension du groupe scolaire établie par le Département d'Energies d'Eure-et-Loir.

Il précise que cette dernière a pour objet de fixer les modalités d'exécution et de financement des travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité sollicités par la Commune.

Le SDE 28 s'engage à réaliser les prestations et travaux suivants :

- L'avant-projet,
- L'étude,
- L'établissement du dossier administratif portant autorisation des travaux,
- Les travaux de terrassement en domaine public exclusivement,
- La fourniture et la pose d'un coffret de coupure de 400 ampères (installé en limite de domaine public),
- La fourniture et la pose du câble entre le coffret de coupure et le point de comptage,
- La pose du châssis de comptage dans un local mis à disposition par la collectivité ou une armoire fournie et implantée par le SDE 28,
- Le raccordement amont du comptage,
- La mise à la terre du neutre du réseau.

Le coût des travaux de raccordement au réseau de distribution d'électricité s'élève à 25 410 € HT dont 75 % soit 19 110 € HT sont financés par le SDE 28. Il restera à charge de la collectivité 6 300 € HT soit 7 534 € TTC.

En l'absence d'observations et de questions en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** (13 voix pour) **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec le Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir pour un montant de 6 300 € HT soit 7 534 € TTC. Ces crédits sont inscrits au budget 2011.

## **8. CREATION D'UN SITE CINERAIRE ET D'UN JARDIN DU SOUVENIR**

Mme Nicole Tallet présente au Conseil municipal la réalisation d'un site cinéraire dans le cimetière communal. En effet, 52 % des Français choisissent la crémation. Aussi, dans un souci de laisser le choix à chacun d'une construction personnelle pour recevoir une urne, il a été créé un jardin du souvenir et un aménagement paysagé qui sera proposé en concession pour abriter les urnes.

Pour l'implantation de cet emplacement situé au sud du cimetière près de la croix de l'abbé Bouthemard environ 90 m<sup>2</sup> ont été utilisés :

- cinq cavurnes pourront accueillir les urnes cinéraires contenant les cendres des personnes incinérées, domiciliées sur la commune de leur vivant ou qui y avaient été domiciliées ainsi que celles des autres personnes incinérées ayant dans la commune une sépulture de famille ;
- Un espace de dispersion des cendres dit « Jardin du souvenir » habillé de galets blancs (environ 1,5 m<sup>2</sup>) pourra accueillir les cendres des personnes incinérées, domiciliées sur la commune de leur

vivant ou qui y avaient été domiciliées ainsi que celles des autres personnes incinérées ayant dans la commune une sépulture de famille ;

- Une stèle en granit rose de la Clarté, gravée en lettres de 5 cm dorées à l'or fin.

Cet espace a été réalisé pour un montant de 3 966,66 ₣ HT soit 4 780 ₣ TTC (subventionné à hauteur de 50 % par la réserve parlementaire de M. le Sénateur G. CORNU). Des végétaux viendront terminer cet aménagement.

En l'absence d'observations et de questions en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** (13 voix pour) **APPROUVE** la réalisation d'un site cinéraire dans le cimetière communal d'une emprise d'environ 90 m<sup>2</sup> pour un montant total de 3 966,66 HT soit 4 780 ₣ TTC, subventionné à hauteur de 50 % par la réserve parlementaire de M. le Sénateur G. CORNU.

## **9. MODIFICATION DE LA COTISATION DU C. N. F. P. T.**

Mme Catherine Dusser présente au Conseil municipal l'appel lancé par le CNPFT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la fonction territoriale. En effet, le Parlement, lors de l'adoption de la loi de finances rectificative 2011 risqué, avec le soutien du gouvernement, d'approuver un amendement sénatorial mettant gravement en cause le droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale (FPT). Il prévoit que le taux de la cotisation au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) assise sur une partie de la masse salariale de l'ensemble des collectivités territoriales et fixé à 1 % depuis 1987, soit réduit à 0,9 % dès 2012. Cette forte baisse serait injustifiée. Elle porterait atteinte au droit de la formation professionnelle garanti aux fonctionnaires territoriaux. Elle remettrait en cause les efforts entrepris pour améliorer la qualité du service public territorial ( ) Si le taux de cotisation était abaissé de 10 %, le CNFPT perdrait 32 millions d'euros de ressources par an. Il serait, en conséquence, obligé de supprimer 20 % de son activité soit 40 000 journées de formation (ce qui représente 500 000 à 600 000 journées/formations/stagiaires). Ceci serait durement ressenti par les agents et leurs employeurs. C'est pourquoi, le parlement et le gouvernement sont appelés à ne pas réduire davantage le taux de la cotisation versée par les employeurs territoriaux au CNFPT pour la formation professionnelle des agents.

En conséquence, nous formulons le vœu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux. Afin de conserver le montant actuel dédié aux formations des agents, l'assemblée délibérante de Saint-Martin-de-Nigelles, réunie ce jour, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

En l'absence d'observations et de questions en complément de celles abordées en commission générale, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents** (13 voix pour) **DEMANDE** que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

## **10. RAPPORT D'ACTIVITES 2010 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DROUETTE**

M. le Maire rend compte du rapport succinct d'activités 2010 de la Communauté de Communes du Val Drouette :

### **I. Calendrier des réunions**

Pour mener à bien , projets et réalisations, les élus communautaires ont participé à :

9 conseils communautaires ( ) ;

7 réunions de bureaux ( ) ;

1 réunion de la CLET (commission locale d'évaluation des transferts) ( ) ;

70 réunions : commissions communautaires, commissions d'appel d'offres, audition de bureaux d'études, entretiens de recrutement et autres groupes de travail.

### **Des réunions de comités syndicaux :**

- Schéma de Cohérence Territoriale du canton de Maintenon (SCOT) ( ) ;
- Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la région de Rambouillet (SICTOM) ( ) ;

- *Syndicat Intercommunal de la région de Maintenon pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères (SIRMATCOM) (í ) ;*

## **II. Les activités et projets**

### **1 ó Prospective financière**

Après avoir révisé à la hausse les attributions de compensation et avoir institué une dotation de solidarité communautaire, les élus ont souhaité avoir un suivi régulier de la prospective engagée en 2009. C'est ainsi qu'un contrat de prestation avec JMS Consultant a été conclu pour une durée de trois ans.

En 2010, ce consultant a travaillé avec la commission des finances sur les abattements de taxe d'habitation issue du transfert des départements vers les EPCI. Un travail a aussi été réalisé pour établir le taux de CFE (cotisation foncière des entreprises) à voter en 2010. La communauté de communes avait la possibilité de faire varier ce taux de 9,40 à 10,68 et ce choix a été validé en conseil communautaire le 1<sup>er</sup> avril 2010.

### **2 ó Le développement économique**

La Présidente et la chargée de mission au développement économique participe à toutes les réunions des conventions de revitalisation des entreprises Continental et BMS dont les objectifs sont de contribuer à la création d'emplois venant compenser les suppressions intervenues sur les territoires concernés.

Dans chaque édition du Val Drouette Infos (juin et décembre), le nom des nouvelles entreprises implantées sur le Val Drouette et leur domaine d'activité font l'objet d'une rubrique.

### **3 ó Le pôle multimodal de la gare d'Épernon et le renforcement de l'intermodalité**

C'est le 12 octobre que le conseil communautaire a validé le marché de travaux pour la 2<sup>ème</sup> tranche des aménagements des abords de la gare d'Épernon.

Avec la période de préparation de deux mois, les travaux ne démarreront finalement qu'en janvier 2011.

- ***Le système de contrôle des parcs de stationnement et la vidéoprotection***  
Prévu pour être en service le 1<sup>er</sup> juin 2010, le contrôle d'accès ne fonctionnera véritablement qu'en février 2011 pour les parkings de la Gare et de la Meulière.  
Seul dans un 1<sup>er</sup> temps, le parking de la Meulière a été équipé de caméras de vidéoprotection. Les deux autres parcs de stationnement le seront en 2011.
- ***La halle d'échanges : maîtrise d'œuvre Hamelin***  
« Sauvée » de la démolition par la commission transport, la halle marchandise a fait l'objet d'une étude.  
Un permis de construire a été déposé et obtenu en 2010.

### **4 ó Les services à la population**

Des structures d'accueil répondent à deux objectifs, faciliter l'organisation de la vie des familles et participer activement au processus éducatif des jeunes générations. Elles sont inscrites dans une démarche de développement co-financée par la Caisse d'Allocations Familiales d'Eure et Loir dans la cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé pour une durée de 4 ans et jusqu'à fin 2011.

#### **1/ Les structures Enfance**

- ***Activités des établissements d'accueil des jeunes enfants***  
Les services de la communauté de communes offrent 68 places de garde réparties entre la crèche familiale pour 47 places et la halte garderie pour 20 places.

L'activité du relais assistantes maternelles en 2010 a concerné 72 enfants.

L'activité de Tournesol en 2010 a concerné 49 enfants.

Ce sont 265 enfants qui en 2010 ont bénéficié de ces services.

L'évolution « positive » des heures de garde de la **crèche familiale**, reflète le besoin des familles d'une garde régulière liée à l'emploi. Le nouveau statut des assistantes maternelles, qui sera effectif en septembre 2011, permettra de mieux ajuster les contrats aux besoins réels des familles.

Afin de relancer la fréquentation de la halte-garderie, et après plusieurs tentatives, la communauté de communes a obtenu des services vétérinaires l'autorisation pour la prise de repas à la halte-garderie.

La prise de repas dans les locaux de la halte-garderie a nécessité quelques travaux de mise aux normes de la cuisine (normes HACCP) : peinture des éléments de cuisine, achat d'un lave-vaisselle et d'un four à micro-ondes, séparation du « propre » et du « sale »,<sup>1</sup> La directrice de la halte-garderie a suivi une formation HACCP et toute l'équipe a adapté ses horaires.

Cette nouvelle organisation trouve un écho très favorable auprès des familles puisque toutes les places en journée continue sont réservées et a très vite permis d'atteindre un taux de fréquentation conforme aux attentes de la Caisse d'Allocations Familiales, supérieur à 70%.

L'activité du **relais assistantes maternelles** reste intense.

Les élus souhaitent qu'à l'avenir, la vocation du RAM soit particulièrement axée sur le conseil aux familles quant au choix du mode de garde pour leur enfant et ceci en tenant compte de tous les paramètres liés aux besoins de l'enfant, à l'organisation de la famille et au coût du mode de garde choisi.

L'activité du **lieu d'accueil enfant parent**, Tournesol, est restée stable en 2010.

Il est à noter la demande croissante des familles, observée par l'ensemble des services, en termes de réponse aux problématiques de soutien à la parentalité.

## 2/ Les structures Jeunesse

Les enfants scolarisés dans les écoles maternelles du Val Drouette représentent environ 550 élèves, soit 4,80% de la population. Ceux scolarisés dans les écoles élémentaires du Val Drouette représentent environ 770 élèves, soit 6,75 % de la population.

- **Activité des accueils de loisirs**

En 2010, 326 enfants d'âge maternel étaient inscrits dans les services du Val Drouette (331 en 2009, - 1,53%) pour les structures périscolaires ou extrascolaires maternelles. Soit 59% des élèves des écoles maternelles.

En 2010, 514 enfants d'âge élémentaire étaient inscrits dans les services du Val Drouette (464 en 2009, +10,77%) pour les structures périscolaires ou extrascolaires élémentaires. Soit 66% des élèves des écoles élémentaires.

L'activité des accueils de loisirs poursuit une augmentation globale régulière depuis 2007.

Comme il avait été souligné en 2009, l'année 2010 devait être axée autour du renforcement de la cohésion des structures d'accueil.

### Cohésion éducative :

Les élus du Val Drouette ont travaillé à la rédaction d'un nouveau projet éducatif de la communauté de communes.

### Cohésion pédagogique :

Les directeurs des accueils de loisirs ont suivi une formation, tout au long de l'année, articulée autour de 4 modules.

- **L'activité de l'Abriado, accueil de loisirs pour adolescents**

En 2010 la communauté de communes du Val Drouette a recruté un nouvel animateur pour cette structure. Celui-ci est devenu directeur de la structure du fait du départ de la directrice titulaire pour le relais jeunes.

Grâce aux interventions réalisées auprès des classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> dès la rentrée scolaire, et la mise en place d'activités gratuites, les jeunes se sont remobilisés autour du projet de cet accueil de loisirs. (1) La fin d'année 2010 a été marquée par une forte hausse de la fréquentation surtout lors de l'aide aux devoirs, et durant les vacances de la Toussaint.

L'Abriado est une structure qui permet de renforcer le lien éducatif entre les jeunes, la famille et le collègue.

- **L'activité du Relais jeunes**

Le relais jeunes, créé depuis février 2009 et installé au 10 rue des Aironcelles, a connu lui aussi un changement de référente. En effet, la référente jeunesse a quitté la structure au cours de l'été 2010 et la directrice de l'Abri Ado lui a succédé sur ce poste en novembre 2010.

Malgré ce changement de référent, le lien étroit entre les jeunes et cette structure a été préservé.

- **Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD)**

Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), permet aux élus des communes en charge de ce dossier d'exprimer auprès des pouvoirs publics, les difficultés qu'ils rencontrent sur le terrain et aussi les solutions qu'ils souhaitent apporter en matière de sécurité et de prévention de la délinquance.

En 2010 lors de l'assemblée plénière du CISPD, les élus et les différents services intervenants dans ce domaine ont constaté une efficacité accrue de la prévention et de la lutte contre la délinquance grâce notamment aux échanges d'information et aux outils de communication développés.

- **La journée de l'action éducative du Val Drouette**

Depuis sa création, la communauté de communes du Val Drouette attache une grande importance au développement et à la qualité de ses services enfance et jeunesse.

Elle gère aujourd'hui plus d'une quinzaine de structures d'accueil à destination des jeunes de 0 à 25 ans.

Afin de présenter à ses partenaires l'ensemble des dispositifs mis en œuvre, son projet éducatif, les projets pédagogiques des structures d'accueil, les projets à venir ainsi que les partenariats existants, une journée d'échange et d'information a été organisée le 26 novembre dernier.

- **Le relais emploi**

Au relais emploi, 20 rue Bourgeoise à Epernon, tous les demandeurs d'emploi peuvent recevoir des aides pratiques, effectuer leurs recherches sur Internet en accès libre, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h. Quel que soit le niveau de formation, sans rendez vous, l'animatrice, accompagnée de bénévoles guident les demandeurs d'emploi dans leurs démarches de recherche d'emploi et / ou de formation.

L'animatrice du relais emploi, entretient toute l'année des relations directes avec les entreprises du secteur afin de faciliter les démarches de recrutement et permettre de trouver en local les compétences recherchées.

La deuxième édition du forum de l'emploi, « Boostemploi » s'est tenue le 19 avril 2010, à la salle de Savonnière à Epernon. Quelques éléments de bilan :

- 21 entreprises ont tenu un stand et ont proposé plus d'une cinquantaine de postes
- Plus de 800 personnes sont venues
- 30% des demandeurs d'emploi présents habitent sur le territoire du Val Drouette
- Au total, il y a eu 836 entretiens individuels
- 63 recrutements sont envisagés dont 35 ont été concrétisés

## **5 ó La couverture haut débit du territoire**

Afin de mettre en œuvre la technologie de la Boucle Locale Radio qui a été retenue par les élus pour alimenter les zones blanches du territoire en haut débit, il a fallu trouver des points hauts afin d'y installer des mâts et surtout des antennes.

Plusieurs sites ont donc été choisis sur le territoire : le château d'eau de Gas, le Bois de Fourche à Hanches (achat d'une petite parcelle à GRT Gaz) et la rue du Côteau sur St-Martin de Nigelles (terrain communal).

Des conventions tripartites ont été validées entre la communauté de communes, la REGIES et dans un cas la commune de St-Martin, dans l'autre la commune de Gas.

Mais, c'est véritablement en 2011 que les travaux se réaliseront et que la BLR sera accessible aux administrés situés dans les zones de couvertures.

## **6 ó Le pôle petite enfance**

2010 est une année d'étude et de conception du projet de pôle petite enfance pour l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Cependant les élus ont profité de ce temps pour travailler en commission sur la gestion de ce futur équipement. En effet, plusieurs modes de gestion sont possibles, notamment la régie directe ou la délégation de service public. Les élus ont également visité des structures gérées par une délégation de service public afin d'échanger avec les équipes gestionnaires. La décision finale concernant le mode de gestion interviendra en 2011.

## **7 ó L'étude de faisabilité pour une chaudière biomasse**

L'étude de faisabilité pour l'implantation d'une chaudière biomasse sur le parc d'activités du Val Drouette a été rendue en 2010.

Les trois industriels du Val Drouette à l'origine de cette initiative disposent maintenant des éléments pour se déterminer sur ce projet, avec l'aide des partenaires qui ont suivi l'avancée de l'étude.

## **8 ó Le lavoir de Gas**

La communauté de communes a continué sa politique de réhabilitation des lavoirs dans les communes en validant le choix d'une maîtrise d'œuvre pour le lavoir de Gas. Au cours de l'année 2010, l'architecte travaillera sur ce projet pour un démarrage des travaux en 2011.

## **9 ó Les modifications statutaires**

Il n'y a pas eu de modification statutaire en 2010.

## **10 ó La communication externe du Val Drouette**

Beaucoup de réalisations en 2010 sont à mettre au crédit de la commission communication.

- ***Une plaquette pour le Relais-Emploi***  
Depuis 2010, le Relais Emploi a maintenant sa plaquette : elle s'adresse à la fois aux entreprises et aux demandeurs d'emploi et permet de façon très synthétique de présenter le service.
- ***Une nouvelle communication pour Tournesol : lieu d'accueil enfants-parents***  
En effet, c'est à la fois un nouveau logo et une nouvelle affiche qui ont été élaborés pour cette structure qui s'adresse aux enfants de 0 à 4 ans et à leurs parents.
- ***Des cartes de félicitations pour les naissances sur le territoire du Val Drouette***  
Par l'intermédiaire des communes qui envoient la liste des naissances, la communauté de communes a décidé d'adresser aux parents de chaque nouveau-né sur le Val Drouette une carte de félicitations qui leur permet de communiquer sur les services proposés aux familles.
- ***Le Val Drouette Infos et le livret des services enfance-jeunesse 2010/2011***  
Au cours de l'année 2010, deux nouveaux Val Drouette Infos ont été édités : en juin et en décembre, ainsi qu'une réactualisation du livret des services enfance-jeunesse.
- ***Le livret entreprises***  
Comme prévu, le livret entreprises du parc d'activités du Val Drouette a été édité en mars 2010. C'est un outil très précieux pour tous les acteurs du développement économique.

## **11 ó La formation des élus**

Comme il l'avait annoncé, le vice-président chargé des finances a organisé 2 journées de formation pour les élus du Val Drouette sur le thème des finances locales.

Comme chaque année, la présidente du Val Drouette et la directrice ont participé à la Convention de l'ADCF (Assemblée des Communautés de France).

D'autre part, la Présidente et les services ont continué à participer aux séminaires de formation organisés par le CODEL (Comité de Développement Economique de l'Eure-et-Loir).

## **12 ó Les mouvements de personnel**

En septembre 2010, la communauté de communes a nommé 2 nouveaux agents pour l'accueil périscolaire de St-Martin de Nigelles, le restaurant scolaire de Hanches et les différents accueils de loisirs le mercredi.

Deux structures ont connus des changements de personnel référent :

- au Relais Assistantes Maternelles
- à la crèche familiale

Un nouveau contrat d'apprentissage a été créé à l'accueil de loisirs de Hanches et une jeune a été recrutée sur ce poste par l'intermédiaire du Relais Jeunes.

Le nombre de salariés permanents au 31 décembre 2009 était de 65 agents y compris les agents vacataires travaillant uniquement sur l'année scolaire et 2 agents en congés parentaux.

Le compte-rendu complet est disponible sur le site de la Communauté de Communes, sur le site de la commune et à l'accueil Mairie.

## **11. POINT SUR LES TRAVAUX**

➤ Mme Catherine Dusser présente l'état d'avancement des travaux d'extension du groupe scolaire : La toiture est terminée ainsi que le bardage zinc. Les travaux d'électricité, d'isolation et de doublage sont en cours.

➤ Mme Pascale Germain précise que pour des raisons de sécurité, de part et d'autre de la mairie, la partie supérieure des deux portes donnant accès à la cour de l'école vont être démolies et reconstruits pendant les vacances scolaires.

Des marquages au sol ont été réalisés dans les virages les plus dangereux. Ils permettent de canaliser la circulation sur chacune des voies.

➤ M. Michel Molière explique au Conseil qu'afin d'alimenter en électricité le poste de détente de gaz à Ponceaux, la Commune a donné son autorisation pour l'implantation de quatre poteaux sur le chemin communal. La ligne ne pouvait pas être enterrée d'une part, à cause de la présence de la conduite de gaz et d'autre part pour l'aspect financier.

## **12. INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES**

➤ M. le Maire : Dans le cadre des Scènes Euréliennes mises en place par le Conseil Général, nous avons eu le plaisir samedi 15 octobre à 20h30 d'accueillir le groupe « Les Euréliades ». Un concert de harpe et hautbois illustré par des poèmes lus par trois récitants a ravi nos habitants et ceux des communes voisines venus amicalement écouter ces artistes. Je tiens à remercier Mmes Reine Drouet et Maria Gaschet pour leur participation active à la réussite de cette soirée.

➤ Mme Catherine Dusser précise que le car communal ne fera plus qu'un tour le matin et le soir à partir du 3 novembre. Les parents des enfants utilisant ce moyen de transport ont été consultés dès la rentrée de septembre. L'enquête a permis de comptabiliser les utilisateurs et le bilan nous permet de réduire à un tour le ramassage scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance 22 h 15.

**Le Maire**  
**M. Roger BOYER**

**La secrétaire de séance**  
**Mme Catherine DUSSER**